

# Au sujet des malades

## Le chapitre VI des Règles Communes

par Vincente de Dios Toribio, C.M.

Vivons-nous aujourd'hui ce que nous dit le chapitre VI des Règles Communes sur les malades, à savoir l'attention aux malades (nn. 1 et 2) et leur participation dans la mission (n. 3)? Certainement oui. Les avancées dans les sciences médicales et la pastorale de la santé ont tellement progressé ces derniers temps que nos saints Vincent et Louise, amis de conseils et recettes médicinales, doivent en être stupéfaits là où ils se trouvent. Mais ce que notre saint dit dans ce sixième chapitre appartient, en essence, à tous les temps : que nous prenions soin des malades et que ceux-ci saisissent l'opportunité pour évangéliser les pauvres.

### I

**La prise en charge des malades.** Ce fut une des obsessions les plus explicites de saint Vincent : soin de la santé des missionnaires, des Filles de la charité, des pauvres qu'ils et elles assistaient, de sainte Louise tout comme elle prenait soin de lui. Le sujet a été abondamment traité par certains auteurs vinciens. Par exemple, lors de la VI Semaine Vincentienne de Salamanque en 1977<sup>1</sup>, deux études du moment semblent désormais incontournables jusqu'à preuve du contraire : une d'André Dodin, C.M., « Vincent de Paul et les malades » et l'autre de Margaret Flinton, F.C., « Louise de Marillac et les malades ». Il nous reste permis même ainsi de continuer à lire et d'admirer les pages du saint et de relever à son rythme ses pensées les plus impactantes et répétées.

Parmi les **Conférences** du saint, il n'y en a qu'une seule dédiée au « bon usage des maladies »<sup>2</sup>. Il y a un résumé assez long d'une conférence « sur l'utilité et le bon usage des maladies »<sup>3</sup>. Et deux autres

---

<sup>1</sup> *Vicente de Paúl y los enfermos*, CEME, Santa Marta del Tormes (Salamanca) 1978.

<sup>2</sup> SV XII, 29 ss.

<sup>3</sup> SV XI, 72.

sont seulement cités : « Assistance aux malades »<sup>4</sup>, et « la maladie et la convalescence »<sup>5</sup>. Ce n'est pas énorme et cela fait surtout référence au « bon usage » tant pour la sanctification que pour l'évangélisation. Les **Lettres** sont bien plus expressives et abondantes sur ces deux aspects : la prise en charge des malades et le bon usage des maladies.

En lisant ces lettres, nous nous demandons s'il y eut un souci majeur pour notre saint que celui de la santé de ses missionnaires. Bien sûr tout procédait en lui de l'évangélisation des pauvres. Limitons-nous à quelques exemples des accents les plus urgents et émouvants :

Il demande au Père Pierre du Chesne de prendre soin du Père Dufestel, malade dans sa communauté : « *Je lui écris et le prie de faire son possible et de ne rien épargner pour se faire traiter. Je vous supplie, Monsieur, d'y tenir la main et, à cet effet, de faire en sorte que le médecin le voie tous les jours et que ni les remèdes ni la nourriture lui manquent. Oh ! Que je souhaite que la compagnie soit saintement profuse pour cela ! Je serais ravi si l'on me mandait de quelque lieu que quelque'un de la compagnie eût vendu les calices pour cela* (Lettre 366) »<sup>6</sup>. Il écrit au P. Blatiron : « *Au nom de Dieu, Monsieur, ménagez votre pauvre vie ; contentez-vous de la consumer peu à peu pour le divin amour ; elle n'est point vôtre, elle est à l'auteur de la vie, pour l'amour duquel vous la devez conserver jusqu'à ce qu'il la vous demande, si ce n'est que l'occasion se présentât de la donner...* » (Lettre 538)<sup>7</sup>. À un missionnaire : « *Ne craignez point d'être en aucune façon à charge à la compagnie à cause de vos infirmités, et croyez que vous ne le serez jamais pour ce sujet ; car, par la grâce de Dieu, elle ne se trouve point chargée des infirmes ; au contraire, ce lui est une bénédiction d'en avoir* » (Lettre 2392)<sup>8</sup>. A Sœur Françoise Ménage, F.C. : « *La pratique de la charité, quand elle est nécessaire, comme celle d'assister les membres affligés de N.-S., est préférable à tout autre exercice* »<sup>9</sup>. Et à Sœur Nicole Haran : « *Vous avez raison de n'être pas scrupuleuses de perdre la messe pour assister les pauvres, car Dieu aime mieux miséricorde que sacrifice* (Lettres 2397<sup>10</sup>, 2512<sup>11</sup> et 2788<sup>12</sup>) ». J'ai sélectionné ces quatre textes de saint Vincent avec des idées répétées dans sa corres-

<sup>4</sup> SV XII, 460.

<sup>5</sup> SV XII, 471.

<sup>6</sup> SV I, 531.

<sup>7</sup> SV II, 184.

<sup>8</sup> SV VI, 491 s.

<sup>9</sup> SV VI, 496 s.

<sup>10</sup> SV VI, 496 s.

<sup>11</sup> SV VII, 52.

<sup>12</sup> SV VII, 457.

pondance : vendre les calices, la santé qui appartient à Dieu, la maladie est une bénédiction pour la communauté et la charité envers les malades comme vertu la plus éminente et la plus importante.

Parfois, en ces temps de guerres et de pestes, la maladie affectait la communauté : « *Tant y a que nous sommes au bout (Lettre 1565)* »<sup>13</sup>. Et il précise : « *Nous avons toujours céans plus de vingt malades et convalescents. Ce sont maladies qui portent à l'extrémité et dont on a grand peine de revenir. Outre cela, quasi tous ceux qui travaillaient à Étampes y sont tombés malades. Il a fallu en envoyer 3 ou 4 pour prendre leur place, et deux pour les faire mener et solliciter dans un château voisin. De plus, nous avons six ou sept autres ouvriers épars çà et là dans ce diocèse, cherchant les paroisses destituées de prêtres, et en icelles les pauvres malades pour les préparer à la mort ou à bien vivre (Lettre 1559)* »<sup>14</sup>.

Cette « atteinte » dont parle le saint toucha particulièrement la maison de Gênes. Il y eut la peste en de nombreuses villes. Là où il y avait des missionnaires, ils ne manquèrent pas de secourir ou furent prêts à secourir les malades, comme à Rome où la peste ne fit qu'effleurer (Lettres 2087<sup>15</sup> et 2099<sup>16</sup>). Mais c'est à Gênes où la peste attaqua le plus féroceement. On disait que chaque semaine mouraient quatre à cinq mille personnes. Le dévouement des missionnaires de cette communauté fut généreux mais mortel. Des neufs prêtres de la communauté deux seulement survécurent. La réaction de saint Vincent fut si admirable qu'il est encore émouvant de lire ce qu'il dit lors d'une répétition d'oraison : « *O Sauveur Jésus, quelle perte et quelle affliction ! C'est maintenant que nous avons grand besoin de nous bien résigner à toutes les volontés de Dieu ; car, autrement, que ferions-nous que nous lamenter et attrister inutilement de la perte de ces grands zélateurs de la gloire de Dieu ? Mais avec cette résignation, après avoir accordé quelques larmes au sentiment de cette séparation nous nous élèverons à Dieu, nous le louerons et le bénirons de toutes ces pertes, puisqu'elles nous sont arrivées par la disposition de sa très sainte volonté. Mais, Messieurs et mes frères, pouvons-nous dire que nous perdons ceux que Dieu retire ? Non, nous ne les perdons pas, et nous devons croire que la cendre de ces bons missionnaires servira comme de semence pour en produire d'autres. Tenez pour certain que Dieu ne retirera point de cette Compagnie les grâces qu'il leur avait confiées, mais qu'il les donnera à ceux qui auront le zèle d'aller prendre leurs pla-*

<sup>13</sup> SV IV, 511.

<sup>14</sup> SV IV, 491.

<sup>15</sup> SV V, 643.

<sup>16</sup> SV VI, 23.

ces » (Entretien 174. Manuscrit des répétitions d'oraison)<sup>17</sup>. Les Lettres aux Pères Jean Martin, Blatiron, Almeras ou encore aux missionnaires de Pologne sont particulièrement significatives de sa sollicitude pour les malades.

Et s'il s'agit d'assister les pauvres malades, nous devons nous pencher avant tout au Règlement de la Charité des Femmes de Chatillonles-Dombes (novembre 1617)<sup>18</sup>.

## II

**La maladie est une « chaire ».** La comparaison est Saint Vincent lui-même, elle se trouve dans les Règles Communes CM (chap. VI)<sup>19</sup>, et bien que les chaires ne subsistent que comme reliques d'un temps passé, le sens de la chaire garde toujours sa signification. Les Règles Communes disent que les malades :

- n'ont pas seulement à être soignés ;
- mais à « prêcher, au moins par l'exemple, comme depuis la chaire, les vertus chrétiennes... pour renforcer la vertu » ;
- et « pour être pour ceux qu'on assiste et visite comme le doux arôme du Christ ».

L'expression est dépouillée, elle annonce au malade le devoir spirituel envers lui-même et la tâche d'édifier son entourage.

Revenons à la seule **Conférence** que nous conservons du saint au sujet du « bon usage des maladies » (26 juin 1658)<sup>20</sup>. C'est une conférence simple et familière. Il est arrivé en retard mais dès qu'il parle il expose clairement sa pensée :

- tout ce qui nous arrive vient de Dieu : la mort, la vie, la santé, la maladie et toujours en vue de notre bien et salut ;
- je répète une fois de plus que les malades sont une bénédiction pour la maison et pour la Compagnie, ce qui est certain du fait que notre Seigneur Jésus-Christ souhaita cet état d'affliction et l'accepta... ;
- et ici saint Vincent fustigea les « esprits girouettes » qui souhaitent changer de maison, aller d'un endroit à l'autre (il va jusqu'à les appeler damoiselles et donzelles), sous n'importe quel prétexte, par exemple sous raison d'un meilleur climat, parfois

<sup>17</sup> SV XI, 430, dans la note.

<sup>18</sup> SV XIII, 324.

<sup>19</sup> RC VI.

<sup>20</sup> SV XII, 29 ss.

*« seulement parce qu'ils ont eu quelque infirmité !... »<sup>21</sup>. « Avoir tant de cajoleries envers nous-mêmes, nous écrouler dès le moindre dommage que nous avons à souffrir, o Sauveur, voila ce que nous devons éviter »<sup>22</sup>;*

- en contraste, il cite le Père Pillé, le Père Senaux, le frère Antoine, exemples d'un bon usage des maladies, et s'y détient plein d'attention et tendresse ;
- *« nous pouvons et nous devons user des remèdes temporels qui nous sont prescrits pour le soulagement et la guérison des maladies ; faire ainsi c'est également honorer Dieu, car c'est lui qui créa les plantes et leur donna à chacune sa vertu »<sup>23</sup>;*
- et, selon la coutume, le saint ne pouvait terminer sans demander pardon pour le scandale qu'il provoqua *« par le mauvais usage de mes légers désagréments ».*

L'**extrait** d'une conférence (n° 203) gravite autour de cette conviction : dans la maladie *« se découvre ce que l'on a et ce que l'on est ; la maladie est la sonde avec laquelle nous pouvons pénétrer et mesurer avec grande sûreté jusqu'où parvient la vertu de chacun... »<sup>24</sup>.*

Les références des **Lettres** sont abondantes. Il n'est pas difficile de les trouver, mais bien de les ordonner. Nous venons de parler de la vision chrétienne de la maladie (envoyée par Dieu, état divin, bénédiction pour les proches). Le malade doit être conscient de tout cela. Lors de sa maladie et surtout lorsqu'il approche de la mort. En exemple, saint Vincent lui-même : *« Je tombai dangereusement malade il y a deux ou trois jours ; ce qui m'a fait penser à la mort. Par la grâce de Dieu, j'adore sa volonté et j'y acquiesce de tout mon cœur »* (Lettre 195)<sup>25</sup>. Mais comme tant d'autre fois, le saint désire le bon sens. A une personne qui pensait trop à sa mort, il dit que *« le souvenir de la mort est bon et notre Seigneur l'a conseillé et recommandé ; mais il doit être modéré et il n'est ni nécessaire ni opportun que cette personne l'ait sans cesse en son esprit ; il suffit qu'elle y pense deux ou trois fois par jour, mais sans s'y arrêter longuement, et même, si elle se sent inquiétée et préoccupée, qu'elle n'y songe plus et qu'elle se récréé tranquillement »* (MC 143)<sup>26</sup>. Il écrit du Père Jean de la Salle : *« Il avait toujours craint la mort ; mais, comme il vit dès le commencement qu'il*

<sup>21</sup> SV XIII, 30.

<sup>22</sup> SV XIII, 33.

<sup>23</sup> Ibidem.

<sup>24</sup> ABBELLY, lib. III, chap. 23, pag. 226.

<sup>25</sup> SV I, 291.

<sup>26</sup> Miss. Char., 143.

*l'envisageait avec plaisir, il me dit qu'il en mourrait, parce, disait-il, qu'il m'avait ouï dire que Dieu ôte à la fin l'appréhension de la mort à ceux qui l'ont eue pendant leur vie et qui ont exercé la charité envers les pauvres* » (Lettre 405)<sup>27</sup>. Dans une autre lettre il écrit à sainte Louise : « *Je suis aussi bien en peine de vos filles malades et prie bien Dieu qu'il les sanctifie et les glorifie. Au reste, la mort de tant de martyrs était la semence du christianisme ; j'espère qu'il en sera de même à l'égard de vos filles. C'est Dieu qui a institué cette petite compagnie et qui la conduit ; laissons-le faire et adorons sa divine et aimable direction* » (Lettre 1405)<sup>28</sup>. Le second biographe du saint Pierre Collet<sup>29</sup> rapporte que saint Vincent dit une fois à deux ecclésiastiques « *que tous ceux qui aimeront les pauvres pendant leur vie, n'auront aucune crainte de la mort ; qu'il en avait vu l'expérience en plusieurs occasions* ». Il est presque certain que le saint pensait au Père Jean de la Salle.

### III

Il y a beaucoup d'aspects vincentiens sur la maladie que nous n'avons pas soulignés. Voici une pensée sur laquelle saint Vincent s'est arrêté plusieurs fois et longuement : « *... car quand on a ressenti en soi-même des faiblesses et des tribulations, l'on est plus sensible à celles des autres. Ceux qui ont souffert la perte des biens, de la santé et de l'honneur, sont bien plus propres pour consoler les personnes qui sont dans ces peines et ces douleurs que d'autres qui ne savent ce que c'est... Vous savez que notre Seigneur a voulu expérimenter en lui-même toutes les misères...* »<sup>30</sup>. Ceci nous permet de penser que saint Vincent et également sainte Louise étaient malades chroniques, des personnes spécialement dotées pour la sensibilité et la consolation des malades.

Mais avant, entrons un peu dans le monde des pauvres auxquels ils portèrent secours personnellement et par leurs disciples. Nous savons, par exemple, de quelle façon ils envoyèrent en mission les missionnaires et les Filles de la charité dans le but d'aider les pauvres, les victimes de la guerre, en Lorraine, Champagne et Picardie, et au sein même de Paris : « *Nous avons entrepris, avec l'aide de Notre-Seigneur, l'assistance des pauvres gens qui sont en Lorraine (13) et y avons envoyé Messieurs Bécu et Rondet, FF. Guillard, Aulent, Baptiste et Bourde, deux en chaque ville de Toul, Metz, Verdun et Nancy.*

<sup>27</sup> SV I, 595.

<sup>28</sup> SV IV, 253.

<sup>29</sup> PIERRE COLLET, *Vie de saint Vincent de Paul*, II-7, 1748, p. 173.

<sup>30</sup> ABELLY II, chap. VI, p. 310.

*J'espère leur fournir deux mille livres par mois* » (Lettre 376)<sup>31</sup>. Et plus tard il énumère les bonnes œuvres qui ont lieu à Paris : « 1° de donner du potage tous les jours à près de 15.000 pauvres, tant honteux que réfugiés. 2° L'on a retiré les filles réfugiées, en des maisons particulières, où elles sont entretenues et instruites jusqu'au nombre de 800. Jugez combien de maux se seraient faits si elles étaient demeurées vagabondes. Nous en avons cent dans une maison du faubourg Saint-Denis. 3° On va retirer du même danger les religieuses de la campagne que les armées ont jetées dans Paris... Et enfin on nous envoie céans les pauvres curés, vicaires et autres prêtres des champs qui ont quitté leurs paroisses pour s'enfuir en cette ville... Les pauvres Filles de la Charité y ont plus de part que nous quant à l'assistance corporelle des pauvres » (Lettre 1511<sup>32</sup> et 1512<sup>33</sup>).

Pour terminer, il convient de fixer le regard sur les deux Fondateurs, Vincent et Louise, qui vécurent pour voir et considérer les pauvres, spécialement les malades. Si, comme disait le saint, la propre expérience de la maladie nous rend sensible et apte à entrer en relation avec le malade, eux, souvent malades, purent le faire. Il est évident que ce ne fut pas la seule raison, ni même plus importante. Le plus important pour eux fut l'identification du Christ aux pauvres, qu'ils n'ont jamais perdu de vue, et la réalité du Corps Mystique du Christ. C'est ainsi que l'on comprend Louise lorsqu'elle demande pardon à Vincent « pour la liberté que j'ai prise de vous envoyer ce Jésus couronné d'épines. La pensée que vous supportiez d'aussi fortes douleurs m'inspira l'idée que rien ne pourrait mieux vous soulager que cet exemple » (Lettre L649)<sup>34</sup>. Nous connaissons tous à peu près de quelle manière les deux saints ont vécu la maladie. C'est pourquoi nous retracerons leur parcours brièvement.

En ce qui concerne saint Vincent, il présentait un contraste considérable entre sa robuste constitution et ses innombrables déficiences physiques. Depuis la flèche qu'il l'atteignit lors de ses 25 ans (Lettre 1)<sup>35</sup>, en passant par des fièvres de toutes sortes, par des chutes de cheval ou du carrosse « l'ignominie », des gonflements et des ulcérations des jambes, calculs rénaux et rétention d'urine, purges et saignements, utilisation d'une canne et de béquilles et jusqu'à être reclus dans sa chambre où il ne pouvait bouger qu'à l'aide d'une corde attachée à une poutre : « Mes jambes deviennent tous les jours

<sup>31</sup> SV I, 547.

<sup>32</sup> SV IV, 48.

<sup>33</sup> SV IV, 410.

<sup>34</sup> SV II, 371.

<sup>35</sup> SV I, 4.

*plus mauvaises et ne veulent plus me porter* » (Lettre 3049)<sup>36</sup>. « *Pour moi, je me porte assez bien, à mes jambes près, qui ne me permettent plus de dire la sainte messe et qui m'obligent de me tenir assis tout le jour* » (Lettre 3091)<sup>37</sup>.

Et à propos de sainte Louise, saint Vincent lui-même nous épargne les détails lorsqu'il écrit au Père Blatiron : « *Je songe à vous parfois non sans raison comme à mademoiselle Le Gras, que je considère morte naturellement depuis dix ans ; celui qui la voit dirait qu'elle sort de la tombe, vu la faiblesse de sa constitution et la pâleur de son visage, mais Dieu sait quelle force d'esprit elle possède* » (Lettre 1022)<sup>38</sup>.

La force d'esprit débordait des deux saints, et c'est avec cet esprit que tous deux remirent leur âme au Seigneur en 1660, à six mois d'intervalle. Un des objectifs évidents de l'attention au malade est de fournir le remède. Et en ce domaine le souci mutuel de Louise et Vincent ne cesse de nous émouvoir, bien qu'à cette distance de plusieurs siècles il nous fait aussi sourire. Leurs recettes étaient offertes à tous, mais elles abondaient particulièrement entre eux. Leur correspondance est un livre d'ordonnances, qui indique avant tout qu'ils vivaient dans leur temps. Les recettes que Louise recommande à Vincent sont plus nombreuses que vice-versa, et elle les lui explique en infirmière experte. Un seul exemple, bien que long : « *... je crois que votre douleur de jambe passera quand vous aurez été purgé ; permettez-moi de vous en dire une manière qui m'a été enseignée, qui n'émeut aucunement ; c'est le poids d'un écu de séné, infusé environ une heure dans le quart d'un demi setier du premier bouillon du pot de l'ordinaire, pris tout bouillant. Le faire passer se mettant à table, ou manger un potage après avoir pris cette petite quantité toute seule, bien chaud ; cela répété deux ou trois jours fait un effet de forte médecine sans en être affaibli ; et la continuation une fois ou deux la semaine, si vous vous en trouvez bien, aidera ces pauvres jambes à être soulagées. J'oubliais que cela ne peut empêcher de prendre le bouillon du matin, ni de dîner à la première table* » (Lettre 2754)<sup>39</sup>.

Vincent lui répond dans sa lettre quel fut l'effet de sa prescription (Lettre 2755). En répondant à une autre prescription de Louise, Vincent lui écrivait : « *Je me porte mieux de mon petit rhume, Dieu merci, et fais tout ce que je puis pour cela : je ne sors point de la chambre ; je repose tous les matins ; je mange tout ce qu'on me donne et ai pris tous les soirs une espèce de julep que notre frère Alexandre me donne. Quant*

<sup>36</sup> SV VIII, 89.

<sup>37</sup> SV VIII, 184.

<sup>38</sup> SV III, 287.

<sup>39</sup> SV VII, 409.



à l'état de mon rhume, il est diminué de la moitié de la petite incommodité que j'en avais, et s'en va peu à peu. Selon cela, il n'est pas besoin de penser au thé. Si par accident le peu d'incommodité que j'ai empirait, j'en userais. Je prie la charité de madite demoiselle d'être en repos de ce côté-là, et la remercie de ce chef» (Lettre 2173)<sup>40</sup>. Il lui plaisait également de prescrire des remèdes, comme celui qu'il envoya à monsieur de Comet dans sa première lettre : le remède pour guérir les calculs rénaux, que lui avait confié son maître le médecin spagirique, « en quoi je lui voyais journellement faire miracle »<sup>41</sup>. Il préfère les remèdes fait maison et simples. En 1648, il refuse qu'un pigeon soit tué afin que son sang<sup>42</sup> chaud soit appliqué à son œil malade en vue de la guérison. Ce qui ne veut pas dire que saint Vincent était végétarien, puisqu'il demandait au frère Albin, le cuisinier de Turin qu'il ne cesse « pas de préparer au Père Martin des bouillons de chapons pour le nourrir et le soutenir en ses accabllements » (Lettre 2912)<sup>43</sup>, et il arrive même à demander à la duchesse d'Aiguillon « un pied de cerf, qui possède la vertu de guérir l'épilepsie »<sup>44</sup>.

De nombreuses recettes et remèdes qui nous font sourire. Nous sommes très éloignés de ce monde, bien que nous soyons actuellement envahis par des manuels de recettes abusifs dans tous les moyens de communication. Il apparait que l'homme, puisqu'il ne peut éviter la mort, met toutes ses énergies à la différer. Mais aussi, grâce à Dieu, il s'efforce à remplir la vie et la mort de sens et, espérons-le, de foi. Et c'est là que le chapitre VI des Règles Communes reste actuel. Il commence par le Christ, celui qui guérit et s'incarne dans les malades, et c'est pourquoi il faut les regarder comme le Christ ; il demande à la Congrégation une sollicitude particulière pour visiter et aider les malades corporels et spirituels, ceux de la maison et les autres, spécialement dans la mission et avec le volontariat de la Charité ; et il demande au malades non seulement qu'ils se soignent mais qu'ils prêchent par l'exemple depuis leurs couches comme depuis des chaires, qu'ils évangélisent, et qu'ils se fortifient dans la vertu. Tout ceci reste actuel. En ce temps là on l'appelait la Charité pour les Malades. Aujourd'hui nous disons Pastorale de la Santé.

Traduction : ALAIN PÉREZ CANYADAS, C.M.

<sup>40</sup> SV VI, 136.

<sup>41</sup> SV I, 7.

<sup>42</sup> ABELLY, lib. I, chap. L, pag. 245.

<sup>43</sup> SV VIII, 36.

<sup>44</sup> Cf. DODIN, *l.c.*